

le domaine du logement sous l'administration de la Société centrale et du ministère des Affaires urbaines s'adresse surtout aux gens à revenu faible ou modeste. Sans aucun doute, en 1973, on a accordé de plus en plus d'aide à ces groupes, mais le gouvernement n'a pris aucune mesure pour alléger le fardeau du Canadien moyen qui ne peut se permettre d'acheter une maison. Le gouvernement n'a rien fait pour améliorer la situation actuelle où le prix des maisons augmente constamment et les taux d'intérêt sont excessivement élevés; il s'est contenté d'annoncer qu'il entreprendrait davantage de recherches et que l'étude ne serait pas terminée avant environ cinq ans et qu'il faudrait encore cinq ans avant que les Canadiens puissent avoir la vie plus facile.

Cette résolution soulagerait le fardeau non seulement des nouveaux acheteurs de maisons, mais des propriétaires actuels qui sont taxés à mort par tous les niveaux de gouvernement. Au lieu de dépenser 100 millions de dollars pour son programme de projets témoins le gouvernement aurait mieux fait de les consacrer à aider les nouveaux acheteurs de maisons et les nouveaux propriétaires et à réduire leurs taxes. Je ne saurais trop insister, monsieur l'Orateur, sur la nécessité d'adopter cette résolution. Ses mécanismes peuvent être débattus en comité. Un grand nombre d'autres pays ont ce système d'abattement fiscal. Il y a longtemps que nous aurions dû l'avoir au Canada.

● (1620)

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, je m'oppose, en principe, à ce que nous versions une prime aux propriétaires. Nous diviserons ainsi la société en locataires et propriétaires. Sous son libellé actuel, la loi confère des avantages énormes aux propriétaires puisque le fait d'être propriétaire est un avantage non imposable. Je donnerai plus tard des chiffres qui montreront comment notre présent système fiscal fausse entièrement le marché locatif en accordant une concession aux propriétaires. Toute tentative visant à augmenter les avantages aux propriétaires ne peut que revenir contre nous et aggraver la situation du logement.

Le principe sous-jacent à la motion de l'honorable député peut sembler bon. Je sais que posséder une maison est une chose sacrée. Historiquement, les lois municipales et provinciales du Canada ont eu tendance à avantager les propriétaires. Ceux qui n'avaient pas de propriété n'avaient pas le droit de vote et étaient considérés comme des citoyens de seconde classe. Déjà, il y a 100 ans, nous avions tendance à classer les gens suivant qu'ils étaient ou non propriétaires. Pour voter, il fallait avoir de la propriété. Il fut un temps où l'on devait être propriétaire si l'on voulait être député.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il en est encore ainsi des sénateurs.

M. Saltsman: A mon avis, ces qualifications pouvaient avoir leur raison d'être en ces temps reculés, et même alors, il est permis d'en douter, mais il n'en est plus ainsi dans notre société moderne. Le système fiscal, qui, à n'en pas douter, confère une prime aux propriétaires, est injuste. Car il avantage un groupe plus que l'autre. Quel est le député de cette Chambre qui osera dire que celui qui possède sa maison, un bien foncier, est plus digne ou meilleur citoyen que l'autre, qui est locataire et qui ne possède pas de propriété foncière? Bien que nous ne fassions pas de telles distinctions, notre régime fiscal en fait et s'il nous fallait adopter la motion du député, la situation serait pire encore. Comme je l'ai dit, elle fausserait dange-

Dégrévement d'impôt

reusement le marché locatif et ferait reposer tout le poids sur les locataires.

J'entends souvent des députés suggérer au gouvernement d'abolir la taxe de vente sur les matériaux de construction. Bien que ce soit là une mesure très souhaitable, ceux qui font cette suggestion devraient nous dire comment le gouvernement comblera cette perte de revenu. Comparée aux pertes que nous éprouverions si nous versions cette prime aux propriétaires, la perte occasionnée par l'abolition de la taxe de vente sur les matériaux de construction serait minime. Je remarque que personne ne dit combien nous coûterait cette mesure. Aucun chiffre n'a été cité. S'il nous faut verser une prime aux propriétaires, il nous faudra trouver ailleurs le revenu que nous avons perdu par la suppression de cette taxe. Si vous dites que nous pourrions l'obtenir en partie des sociétés, je vous écouterai avec sympathie. Mais il y a des limites à taxer les sociétés. Aussi, ceux qui préconisent dans notre régime fiscal des changements qui confèreraient des avantages à une classe de la population et non à l'autre, doivent nous dire d'où viendra l'argent qui comblera les recettes fiscales perdues et comment nous allons la compenser.

Je puis comprendre pourquoi mes amis du parti créditiste appuient cette proposition. Selon la doctrine créditiste, la Banque du Canada devrait accorder à nos municipalités des prêts sans intérêt. Bien que je ne sois pas d'accord avec leur doctrine, je comprends néanmoins pourquoi ils mettent cette proposition de l'avant. La chose paraît bonne en théorie. Mais je ne puis que m'étonner que le parti conservateur lui donne son appui. Peut-être les conservateurs ont-ils une dette de gratitude envers le parti créditiste?

Comme je l'ai dit plus tôt, ce genre de boni créerait de nouveaux conflits de classes. A une certaine époque, à peu près tout le monde qui habitait à la ville était propriétaire en titre ou éventuel. Cette situation a changé de façon marquée aujourd'hui, alors que 50 p. 100 des gens sont propriétaires et 50 p. 100 locataires. Et ce, pour une foule de raisons, notamment parce que certaines gens ne peuvent se permettre de payer le prix d'une maison ou ne peuvent se permettre de conserver leur maison, bien que cela ne soit pas tellement important, les maisons étant de nos jours hors prix pour la majorité des gens. En fait, bien des gens au pays ne tiennent pas à devenir propriétaires. Ils ont un style de vie qui fait qu'ils préfèrent être libres de changer de logement. Ils ne veulent pas être attachés à une maison. Ils n'estiment pas que la vie dans une maison unifamiliale constitue la façon rêvée de vivre.

Cela étant, pourquoi le Parlement devrait-il décréter qu'il s'agit là du mode idéal de vie, qu'il est bon d'être propriétaire et que les propriétaires se verront accorder des avantages supplémentaires? Si nous disions cela, que nous serions très injustes envers les pauvres et les nouveaux venus qui tentent de s'établir. Nous nous trouverions d'une certaine manière à agir comme les gens qui forment des associations de quartier parce qu'ils veulent préserver leur quartier. Je puis comprendre leur façon de penser. Trop souvent, ils ne sont pas motivés par autre chose que leurs propres intérêts. Ils ne se préoccupent pas des autres qui désirent venir s'établir à la ville. Ils ont pour attitude que telle est leur place, qu'ils ont un droit spécial à cette place et qu'ils entendent bien la conserver. Le fait que des gens quittent la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve ou le Manitoba pour venir habiter en ville ne les préoccupe pas du tout. Ils se disent qu'il n'y a rien à faire si, par suite de leur action, le prix des maisons augmente